

## **AXA WORLD FUNDS**

(ci-après « Sicav »)

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

Siège : 49, Avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre du Commerce : Luxembourg, B-63.116

12 septembre 2013

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION AU PLUS VITE.  
EN CAS DE DOUTE, DEMANDEZ L'AVIS D'UN PROFESSIONNEL.**

Chères Actionnaires, Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les directeurs de la Sicav (ci-après les "Directeurs") ont décidé d'opérer un certain nombre de modifications afin de rendre la gestion de vos intérêts plus efficace.

### **I - Modification et / ou clarification de la politique d'investissement des compartiments suivants:**

- AXA World Funds – Framlington Europe Emerging
- AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities
- AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap
- AXA World Funds – Framlington Europe Microcap
- AXA World Funds – Framlington Hybrid Resources
- AXA World Funds – Framlington Italy
- AXA World Funds – Global Inflation Bonds
- AXA World Funds – Universal Inflation Bonds
- AXA World Funds – Force 3
- AXA World Funds – Global Optimal Income

### **II – Modification de l'indice de référence utilisé pour le calcul des commissions des compartiments suivants:**

- AXA World Funds – Framlington Europe Microcap
- AXA World Funds – Framlington Hybrid Resources

### **III – Modification de la devise de référence pour le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Framlington Junior Energy

### **IV – Modification de la définition du jour ouvré pour les compartiments suivants :**

- AXA World Funds – Global Flex 50
- AXA World Funds – Global Flex 100

**V – Mise à jour des informations concernant la sous-délégation pour les compartiments suivants :**

- AXA World Funds – Emerging Markets Local Currency Bonds

**VI – Modification du processus de souscription, de rachat et de conversion pour le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Global Optimal Income

**VII – Modification concernant les lignes directrices de l’AEMF 2012/832 relatives aux ETF et autres questions concernant les OPCVM (« Lignes Directrices AEMF 2012/832 ») pour les compartiments suivants:**

- AXA World Funds – Framlington Eurozone
- AXA World Funds – Framlington Hybrid Resources
- AXA World Funds – Euro Credit Short Duration
- AXA World Funds – Euro 3 - 5
- AXA World Funds – Euro 5 - 7
- AXA World Funds – Euro 7 - 10
- AXA World Funds – Euro 10 + LT
- AXA World Funds – Euro Bonds
- AXA World Funds – Euro Credit IG
- AXA World Funds – Euro Credit Plus
- AXA World Funds – Euro Government Bonds
- AXA World Funds – Euro Inflation Bonds
- AXA World Funds – European High Yield Bonds
- AXA World Funds – Global Aggregate Bonds
- AXA World Funds – Global Credit Bonds
- AXA World Funds – Global Emerging Markets Bonds
- AXA World Funds – Global High Yield Bonds
- AXA World Funds – Global Inflation Bonds
- AXA World Funds – Universal Inflation Bonds
- AXA World Funds – US High Yield Bonds
- AXA World Funds – Emerging Markets Local Currency Bonds
- AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds
- AXA World Funds – Global Strategic Bonds
- AXA World Funds – Force 3
- AXA World Funds – Global Optimal Income
- AXA World Funds – Optimal Income
- AXA World Funds – Optimal Absolute
- AXA World Funds – Money Market Euro

**VIII – Mise en place d’un seuil minimum de détention pour chaque compartiment, pour certaines sous-catégories d’Actions A du compartiment suivant:**

- AXA World Funds – Framlington Global High Income

**IX – Diminution des frais de gestion annuels maximums pour le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Framlington Global

**X – Suppression de la section « Commission de Performance » pour le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Framlington Talents Global

**XI – Correction d’une coquille concernant les frais de souscription applicables aux actions de catégorie E pour le compartiment suivant:**

- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

**XII – Modification du seuil minimum de détention pour chaque compartiment, pour la Distribution trimestrielle d’actions de catégorie A et la Distribution trimestrielle d’actions de catégorie E pour le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Global Strategic Bonds**

**XIII – Amendement concernant la méthode de calcul de l’Exposition Globale des compartiments suivants :**

- **AXA World Funds – Force 3**
- **AXA World Funds – Global Optimal Income**
- **AXA World Funds – Optimal Income**

**XIV – Amendement concernant le niveau de financement du compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Optimal Absolute**

**XV – Autres amendements apportés au prospectus**

Référez-vous au(x) compartiment(s) adéquat(s) afin de savoir si des modifications pouvant avoir un impact sur le(s) compartiment(s) en question et dont vous détenez des actions, ont été apportées.

<b>I - Modification et/ou clarification de la politique d’investissement des compartiments suivants:</b>
--

- **AXA World Funds – Framlington Europe Emerging**

Les Directeurs ont décidé d’apporter une modification à la politique d’investissement du compartiment afin de permettre une exposition aux actifs russes non seulement via des investissements dans des titres appartenant à ou négociés sur le RTS Stock Exchange et/ou le Moscow Interbank Currency Exchange (MICEX) ; mais également via des investissements dans des Certificats Américains d’Actions Etrangères et des Certificats Mondiaux d’Actions Etrangères.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 14 octobre 2013.**

**Les actionnaires qui ne seraient pas satisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu’au 14 octobre 2013.**

- **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities**

Les Directeurs ont décidé d’apporter une légère modification au paragraphe « Politique d’Investissement » afin d’expliquer que le choix d’un investissement est réalisé tout particulièrement à travers des titres d’entreprises Européennes cotées et via un portefeuille relativement concentré, sur la base de perspectives pour les dites entreprises plutôt que sur la base d’un pays ou d’un secteur.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

- **AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap**

Les Directeurs ont décidé d’apporter une modification à la politique d’investissement du compartiment afin de réduire le pourcentage maximal de ses actifs totaux pouvant être investis dans des Instruments du Marché Monétaire (moins de 25% au lieu d’un maximum de 33%).

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 14 octobre 2013.**

**Les actionnaires qui ne seraient pas satisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu’au 14 octobre 2013.**

- **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap**

Les Directeurs ont décidé d'apporter une légère modification au paragraphe « Politique d'Investissement » afin d'expliquer que le choix d'un investissement est réalisé tout particulièrement via des actions à micro capitalisation mais également via de petites sociétés.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 31 octobre 2013.**

- **AXA World Funds – Framlington Hybrid Resources**

Les Directeurs ont décidé d'apporter une modification à la politique d'investissement du compartiment afin de s'assurer que « la part des matières premières (c'est-à-dire, un indice relatif aux matières premières ou des instruments financiers dérivés relatifs à un sous-indice) des actifs du compartiment soit directement gérée via des instruments financiers offrant une exposition aux indices énergie et métaux ou à des sous-indices tout en prenant en considération les principes de la diversification des risques en tout temps. » La part de matières premières des actifs du compartiment ne devra donc plus être activement gérée au moyen d'une variation active du poids des sous-secteurs des matières premières (à savoir, énergie, métaux précieux, métaux industriels, bétail et agriculture) en lien avec la portion seuil de matières premières (à savoir S&P GSCI Light Energy Total Return USD) de l'indice de référence.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 octobre 2013.**

**Les actionnaires insatisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu'au 30 octobre 2013.**

- **AXA World Funds – Framlington Italy**

Les Directeurs ont décidé d'apporter une modification à la politique d'investissement du compartiment afin de le rendre éligible au Plan d'Epargne en Actions français et ainsi d'ajouter un paragraphe spécifiant que le portefeuille est investi de manière permanente et à hauteur d'au moins 75% dans des actions, titres équivalents, certificats d'investissement et certificats coopératifs d'investissement émis par des sociétés dont le siège social est sis dans l'Espace Economique européen.

Par conséquent, le paragraphe « Information fiscale » a été modifié afin d'indiquer que ce compartiment est éligible au Plan d'Epargne en Actions français, appelé PEA, pour les investisseurs français.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 14 octobre 2013.**

**Les actionnaires qui ne seraient pas satisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu'au 14 octobre 2013.**

- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**

Les Directeurs ont décidé d'intégrer un nouveau paragraphe à la section « Politique d'Investissement » concernant l'utilisation d'instruments dérivés cotés ou négociés de gré à gré mais aussi concernant les stratégies mises en place via ces instruments dérivés afin de répondre à la demande de clarification de la part de l'Autorité de Contrôle de Hong Kong.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

Les Directeurs ont décidé d'intégrer un nouveau paragraphe à la section « Politique d'Investissement » concernant l'utilisation d'instruments dérivés cotés ou négociés de gré à gré mais aussi concernant les stratégies mises en place via ces instruments dérivés afin de répondre à la demande de clarification de la part de l'Autorité de Contrôle de Hong Kong.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

- **AXA World Funds – Force 3**

Les Directeurs ont décidé d'apporter une légère modification à la formulation du paragraphe « Politique d'Investissement » afin de mieux faire comprendre que le choix d'un investissement est réalisé tout particulièrement via des obligations et des instruments du marché monétaire principalement émis dans la Zone Euro.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

- **AXA World Funds – Global Optimal Income**

Les Directeurs ont décidé d'apporter une modification à la politique d'investissement du compartiment afin d'augmenter la part maximale d'actifs du compartiment pouvant être investie dans des titres émis par des gouvernements et sociétés basés dans des pays hors OCDE (jusqu'à 20% au lieu d'un maximum de 10%).

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 14 octobre 2013.**

**Les actionnaires qui ne seraient pas satisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu'au 14 octobre 2013.**

<b>II – Modification de l'indice de référence utilisé pour le calcul des commissions des compartiments suivants:</b>
--

- **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap**

Les Directeurs ont décidé de modifier, à compter du 31 octobre 2013, l'indice de référence pour comparaison relatif au calcul des commissions de performance afin de supprimer la référence à l'indice MSCI Europe Small Cap, et de le remplacer par l'indice MSCI Europe Microcap.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 31 octobre 2013.**

- **AXA World Funds – Framlington Hybrid Resources**

Les Directeurs ont décidé de modifier l'indice de référence pour comparaison relatif au calcul des commissions de performance afin de supprimer la référence aux indices 50% S&P GSCI Light Energy Total Return USD + 50% MSCI AC World Commodity Producers Total Return Net USD, et de les remplacer par les indices 40% S&P GSCI Energy & Metals Capped Components 35/20 + 60% MSCI AC World Commodity Producers Total Return Net USD.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 octobre 2013.**

<b>III – Modification de la devise de référence pour le compartiment suivant :</b>
--

- **AXA World Funds – Framlington Junior Energy**

Les Directeurs ont décidé de modifier la devise de référence du compartiment, passant ainsi de EUR à USD.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 4 novembre 2013.**

**Les actionnaires qui ne seraient pas satisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu'au 4 novembre 2013.**

<b>IV – Modification de la définition du jour ouvré pour les compartiments suivants :</b>
---

- **AXA World Funds – Global Flex 50**
- **AXA World Funds – Global Flex 100**

Les Directeurs ont décidé de spécifier que pour les compartiments en question, un jour ouvré doit être considéré comme étant un jour où les banques sont ouvertes tout au long de la journée au Luxembourg et aux Etats-Unis d'Amérique.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

**V – Mise à jour des informations concernant la sous-délégation pour les compartiments suivants :**

▪ **AXA World Funds – Emerging Markets Local Currency Bonds**

Les Directeurs ont décidé de supprimer la référence à AXA Investment Managers Asia (Singapour) Ltd puisqu'il ne s'agit plus d'un délégué par procuration pour la gestion des placements concernant les obligations asiatiques.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

**VI – Modification de la souscription de rachat et du processus de conversion pour le compartiment suivant :**

▪ **AXA World Funds – Global Optimal Income**

Les Directeurs ont décidé de modifier la section « Souscription, rachat et conversion » afin d'indiquer que les demandes de la part des investisseurs ne seront désormais plus traitées sur la base du Prix de Négociation calculé le Jour de Valorisation suivant mais calculé le second Jour de Valorisation (J+2) afin de permettre l'investissement dans des obligations asiatiques pour lesquelles le paiement est différé.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 14 octobre 2013.**

**VII – Modification relative aux Lignes Directrices AEMF 2012/832 des compartiments suivants :**

▪ **AXA World Funds – Framlington Eurozone**

Les Directeurs ont décidé de modifier la partie concernant l' « utilisation de Dérivés » et d'ajouter des informations sur les total return swaps et les instruments financiers dérivés possédant des caractéristiques semblables et ce afin de prendre en compte les exigences énoncées via les Lignes Directrices AEMF 2012/832.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

▪ **AXA World Funds – Framlington Hybrid Resources**

Les Directeurs ont décidé de modifier la partie concernant l' « utilisation de Dérivés » et d'ajouter des informations sur les total return swaps et les transactions financières dérivées possédant des caractéristiques semblables et ce afin de prendre en compte les exigences énoncées via les Lignes Directrices AEMF 2012/832.

Les Directeurs ont par ailleurs décidé d'ajouter un paragraphe indiquant que (i) le compartiment peut intégrer un indice relatif aux matières premières ou des instruments financiers dérivés relatifs à un sous-indice ayant ou non un rééquilibrage de l'indice sous-jacent, que (ii) dans le cas d'un rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants et que (iii) l'indice sous-jacent à un indice relatif aux matières premières ou à des transactions via un sous-indice peut avoir un seul composant représentant entre 20% et 35% en cas de conditions exceptionnelles du marché, notamment lorsque, par exemple, sur un marché spécifique réglementé ou un marché monétaire, l'indice de référence peut être concentré et qu'un émetteur dudit indice de référence peut être largement en position dominante sur son marché de référence.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

- **AXA World Funds – Euro Credit Short Duration**
- **AXA World Funds – Euro 3 - 5**
- **AXA World Funds – Euro 5 - 7**
- **AXA World Funds – Euro 7 - 10**
- **AXA World Funds – Euro 10 + LT**

- AXA World Funds – Euro Bonds
- AXA World Funds – Euro Credit IG
- AXA World Funds – Euro Credit Plus
- AXA World Funds – Euro Government Bonds
- AXA World Funds – Euro Inflation Bonds
- AXA World Funds – European High Yield Bonds
- AXA World Funds – Global Aggregate Bonds
- AXA World Funds – Global Credit Bonds
- AXA World Funds – Global Emerging Markets Bonds
- AXA World Funds – Global High Yield Bonds
- AXA World Funds – Global Inflation Bonds
- AXA World Funds – Universal Inflation Bonds
- AXA World Funds – US High Yield Bonds
- AXA World Funds – Emerging Markets Local Currency Bonds
- AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds
- AXA World Funds – Global Strategic Bonds
- AXA World Funds – Money Market Euro

Les Directeurs ont décidé d'ajouter un paragraphe à la section « Utilisation de Dérivés » de l'annexe de chaque compartiment indiquant que (i) le compartiment peut intégrer des transactions d'indice CDS ayant ou non un rééquilibrage de l'indice sous-jacent, que (ii) dans le cas d'un rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants, et que (iii) l'indice sous-jacent desdites transactions d'indice CDS peut avoir un seul composant représentant entre 20% et 35% en cas de conditions exceptionnelles du marché, notamment lorsque, par exemple, sur un marché spécifique réglementé ou un marché monétaire, l'indice de référence peut être concentré et qu'un émetteur dudit indice de référence peut être largement en position dominante sur son marché de référence.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

- AXA World Funds – Force 3
- AXA World Funds – Global Optimal Income
- AXA World Funds – Optimal Income
- AXA World Funds – Optimal Absolute

Les Directeurs ont décidé de modifier la partie concernant l' « utilisation de Dérivés » et d'ajouter à chaque annexe de ces compartiments des informations sur les total return swaps et les instruments financiers dérivés possédant des caractéristiques semblables et ce afin de prendre en compte les exigences énoncées via les Lignes Directrices AEMF 2012/832.

Les Directeurs ont par ailleurs décidé d'ajouter un paragraphe à la section « Utilisation de Dérivés » de l'annexe de chaque compartiment indiquant que (i) le compartiment peut intégrer des transactions d'indice TRS ayant, ou non, un rééquilibrage de l'indice sous-jacent, que (ii) dans le cas d'un rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants et que (iii) l'indice sous-jacent desdites transactions d'indice TRS peut avoir un seul composant représentant entre 20% et 35% en cas de conditions exceptionnelles du marché, notamment lorsque, par exemple, sur un marché spécifique réglementé ou sur un marché monétaire, l'indice de référence peut être concentré et qu'un émetteur dudit indice de référence peut être largement en position dominante sur son marché de référence.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

<p><b>VIII – Mise en place d'un seuil minimum de détention pour chaque compartiment, pour certaines sous-catégories d'Actions A du compartiment suivant:</b></p>
--

- AXA World Funds – Framlington Global High Income

Les Directeurs ont décidé de définir un seuil minimum de détention pour chaque compartiment d'un montant de 5 000 EUR ou l'équivalent de cette somme dans la devise adéquate en actions de catégorie A Distribution trimestrielle USD, actions de catégorie A Distribution trimestrielle EUR et actions de catégorie A Distribution trimestrielle EUR non couvertes (95%).

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 14 octobre 2013.**

Les actionnaires qui ne seraient pas satisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu'au 14 octobre 2013.

**IX – Diminution des frais de gestion annuels maximums pour le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Framlington Global**

Les Directeurs ont décidé de réduire les frais de gestion annuels maximums applicables à des actions de catégorie E, passant ainsi de 1,75% à 1,50%.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

**X – Suppression de la section « Commission de Performance » pour le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Framlington Talents Global**

Les Directeurs ont pris note du fait que la société de gestion (AXA Funds Management SA (Luxembourg)) a accepté de ne pas facturer de commissions de performance. Par conséquent, le paragraphe « Commissions de performance » a été supprimé.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

**XI – Correction d'une coquille concernant les frais de souscription applicables aux actions de catégorie E pour le compartiment suivant:**

- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

Les Directeurs ont décidé de corriger une coquille contenue dans le tableau relatif aux commissions dues par les actionnaires en indiquant qu'aucun frais de souscription ne s'applique aux actions de catégorie E (au lieu de frais de souscription de 30% minimum).

**XII – Modification du seuil minimum de détention pour chaque compartiment, pour la Distribution trimestrielle d'actions de catégorie A et la Distribution trimestrielle d'actions de catégorie E pour le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Global Strategic Bonds**

Les Directeurs ont décidé de fixer à 5 000 EUR ou à un montant équivalent dans la devise adéquate le seuil minimum de détention pour chaque compartiment, qui serait en principe applicable aux actions de catégorie A Distribution trimestrielle EUR couvertes (95%) et GBP couvertes (95%) et les actions de catégorie E Distribution trimestrielle EUR couvertes (95%).

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 14 octobre 2013.**

Les actionnaires qui ne seraient pas satisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu'au 14 octobre 2013.

**XIII – Amendement concernant la méthode de calcul de l'Exposition Globale des compartiments suivants :**

- **AXA World Funds – Force 3**
- **AXA World Funds – Global Optimal Income**
- **AXA World Funds – Optimal Income**

Les Directeurs ont décidé de modifier pour ces trois compartiments la méthode de calcul de l'Exposition Globale. L'approche par les engagements sera remplacée par l'approche Absolute VaR afin, notamment, de mettre en place des stratégies de couverture plus efficaces que la simple vente à terme et afin d'améliorer le ratio de ces compartiments.



Par conséquent, les Directeurs ont décidé d'inscrire en annexe de ces compartiments les paramètres applicables au calcul de la VaR.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 14 octobre 2013.**

**Les actionnaires insatisfaits de cette décision peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais (sauf taxes éventuelles), jusqu'au 14 octobre 2013.**

#### **XIV – Amendement concernant le niveau de financement du compartiment suivant:**

- **AXA World Funds – Optimal Absolute**

Les Directeurs ont décidé d'augmenter le niveau de financement du compartiment de 0 et 1 à 0 et 3 (sur la base de la somme de l'approche notionnelle) et de préciser que le niveau d'investissement attendu pourrait, de temps à autres, être plus élevé en raison des conditions du marché.

#### **XV– Autres amendements apportés au prospectus:**

- **Lignes Directrices AEMF 2012/832**

Les Directeurs ont décidé de modifier la partie II du prospectus relatif à la Sicav conformément aux lignes directrices AEMF relatives aux ETS et OPCVM (AEMF/2012/832) mises en place dans les réglementations luxembourgeoises via la circulaire CSSF 13/559. Par conséquent, des modifications ont été apportées notamment aux sections du prospectus « Considérations relatives au Risque », « Restrictions relatives aux Investissement », « Techniques de Gestion Efficace de Portefeuille » (anciennement « Techniques et Instruments Spécifiques de couverture et d'investissement ») et « Frais et Dépenses ». Une nouvelle section relative à la « Gestion des Garanties » a été ajoutée.

Ces amendements ont pour objectif notamment de clarifier les limites et conditions applicables aux garanties reçues par la Société dans le cadre de techniques efficaces de gestion de portefeuille et ce afin de réduire le risque de contrepartie.

- **Circulaire CSSF 12/546**

Les Directeurs ont décidé d'amender la section « Société de Gestion » afin d'indiquer, conformément à la circulaire CSSF 12/546, les fonctions pouvant être déléguées.

- **Catégories d'Actions**

Les Directeurs ont décidé de ne pas mettre à jour le prospectus lors de la création d'une nouvelle catégorie d'actions et par conséquent ont décidé d'intégrer à toutes les annexes du prospectus un paragraphe indiquant que la liste complète des catégories d'actions disponibles pour souscription peut être obtenue, sans frais aucun et sur demande, auprès de la société de gestion ainsi qu'auprès du service financier en Belgique.

- **Considération générale relative au risque**

Les Directeurs ont décidé d'ajouter un paragraphe concernant les risques politiques, économiques, réglementaires et de convertibilité.

- **Mise à jour des informations**

Les Directeurs ont décidé de mettre à jour les informations suivantes dans le prospectus :

- Le glossaire, afin d'ajouter de nouvelles définitions concernant les devises utilisées comme références par les différentes catégories d'actions au sein des compartiments ;
- Les informations concernant les directeurs de la Société ;
- Les informations concernant les directeurs de la Société de gestion ;
- Les informations concernant les gestionnaires financiers en raison de la nomination d'un nouveau gestionnaire financier et gestionnaire par délégation ;

- La liste des catégories d'actions proposées par la Société;
- Coquilles et problèmes d'édition.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 30 septembre 2013.**

\* \*

Le prospectus, en tenant compte des modifications mentionnées par la présente, est disponible au siège social de la Sicav ainsi qu'auprès du service financier en Belgique

A l'attention des actionnaires belges : lorsqu'il est proposé un rachat sans frais (à l'exception d'éventuelles taxes) aux actionnaires du compartiment concerné, la demande de rachat peut être déposée au service financier situé en Belgique: AXA Bank Europe S.A., 25 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. L'actuel prospectus prenant en compte les changements mentionnés ci-dessus, les informations clé pour l'investisseur (DICI), les statuts ainsi que les bilans annuels et semi-annuels peuvent également être obtenus gratuitement en français, en néerlandais et en anglais au bureau du service financier en Belgique. Ces documents sont également disponibles sur notre site internet [www.axa-im.be](http://www.axa-im.be). Les actionnaires belges ne peuvent souscrire d'actions de catégorie I en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : *De Tijd* et *L'Echo*. La VNI est également disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 25%.

Cordialement,

**Joseph Pinto**

Président du Conseil d'Administration